

Gironde

CMU : comment la Sécurité traque les fraudeurs

P. 14-15

BFL Bureau François Lillet
courtiers de vins
Pour la propriété avec le négoce

MARDI 12 JUILLET 2016 - 1,10€
www.sudouest.fr



Les Bleus – ici Mandanda et Griezmann – ont déjeuné hier à l'Élysée. Des centaines de fans les attendaient aux abords du palais pour les féliciter de leur parcours dans la compétition. PHOTO STÉPHANE MORTAGNE/PQR/« LA VOIX DU NORD »

Euro 2016 : c'était bien quand même...

BILAN Malgré la défaite française en finale, cette compétition européenne laissera globalement de bons souvenirs en France. Des retombées économiques durables, c'est moins sûr. P. 2-3 et 30-32

Royaume-Uni

Une Dame de fer pour mener le Brexit

La ministre de l'Intérieur Theresa May est la seule candidate pour succéder à Cameron, dès demain. Page 6

Lougratte (47)

La petite Carmen retrouvée morte

Page 8

Passes d'armes au Conseil municipal

BORDEAUX L'emprunt « dissimulé » et le prix du stade Matmut ont alimenté les tensions entre majorité et opposition hier. Pages 20 et 20a



Le maire Alain Juppé a refusé de polémiquer sur l'emprunt contesté par l'opposition. GUILLAUME BONNALD

Votre supplément Immobilier



Le magazine du vin et de l'art de vivre !

6€

- Dégustation : Notre sélection de rosés pour l'été
- Tendances : Notre dossier spécial Bordeaux rosés
- Médoc : Escapade à Margaux

Rendez-vous sur terredevins.com

Terre de Vins

SUD OUEST

039953500 CMA



Nicolas Leroy-Fleuriot, PDG de Cheops Technology. PH. THERRY DAVID

Cheops Technology croît en Ile-de-France

CANÉJAN Cette PME de gestion de données vient de racheter FPS, une société parisienne. Elle vise 100 millions d'euros de chiffre d'affaires

C'est un joli coup que vient de réussir Nicolas Leroy-Fleuriot, le président fondateur de Cheops Technology, société de 420 salariés spécialisée dans le cloud, c'est-à-dire le stockage dans des centres de données externalisés, la sauvegarde et la mise à disposition de données pour le compte de clients professionnels. Elle vient de racheter dans le sud de Paris, FPS, dédiée à la gestion du cycle de vie des données et qui réalise 13 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Nicolas Leroy-Fleuriot est entré dans cette négociation alors que les actionnaires de FPS étaient en pourparlers avec un autre repreneur. Cheops a su convaincre de sa valeur ajoutée technique une entreprise francilienne qui a en portefeuille un bon nombre de PME et d'entreprises de taille intermédiaire, comme Inter-marché ou Next TV (le groupe de

BFM) pour ne citer que les plus connues. « Nous devons croître sur l'important marché francilien qui représente, avant cette acquisition, 8 % de notre chiffre d'affaires », explique le patron de Cheops Technology.

Une croissance de 10 %

Cheops enregistre un fort développement cette année, de l'ordre de 10 %. Elle vient de clôturer ses comptes et réalisera 82 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur du cloud est en plein boom et fait l'objet de nombreux regroupements aujourd'hui. Cheops a réalisé cette année une croissance de près de 30 % sur ce segment stratégique de son activité. L'objectif de la société est de dépasser les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en France l'an prochain.

Cheops s'est développée depuis dix ans sur tout le territoire national où elle dispose de 14 agences. Elle exploite trois clouds, l'un à Canéjan, l'autre à Lyon, après le rachat d'Ocealis il y a trois ans, un dernier à Bordeaux-Lac. Mais l'entreprise prévoit d'accroître ses capacités de stockage en investissant à Floirac, dans le cadre du projet de reconversion de l'observatoire de l'espace, aujourd'hui à l'étude. **Jean-Bernard Gilles**

FAITS DIVERS

BORDEAUX

Il allume un fumigène dans la fan-zone

Un jeune de 25 ans, demeurant à Lanton, a été interpellé et placé en garde à vue dimanche soir après la finale de l'Euro 2016. Il a été désigné comme étant celui qui, pourtant fouillé à l'entrée, a allumé un fumigène dans la fan-zone pendant le match. Comme il était en état d'ébriété, il a d'abord été placé en cellule de dégrisement. Présenté hier au parquet de Bordeaux, il a été jugé dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate. Si certains magistrats considèrent les fan-zones comme des enceintes sportives, ce qui aurait pu valoir au jeune un procès pour introduction de fusées ou artifices dans une enceinte sportive, d'autres ont une autre interprétation. C'est donc pour mise en danger de la vie d'autrui que le jeune a été jugé hier. Il a été condamné à 500 euros d'amende.

BORDEAUX

Filouterie d'aliments

Il est coutumier du fait et sait perti-

nemment qu'il ne pourra pas régler la note. Mais il continue à s'inviter dans différents restaurants ou brasseries de Bordeaux. Un Letton de 34 ans a été interpellé dimanche après-midi, place de la Victoire, avec une addition de près de 50 euros impayée. L'homme qui était en état d'ivresse a été placé en garde à vue pour filouterie d'aliment.

BORDEAUX

Colliers arrachés

Deux Marocains déclarant avoir moins de 18 ans devraient être présentés aujourd'hui au parquet des mineurs de Bordeaux. La brigade de sûreté urbaine de Bordeaux a démontré leur implication dans plusieurs vols de colliers, arrachés au cou de leurs victimes. Les deux jeunes sont déjà connus des services de police sous une dizaine d'alias. Ils bernent leurs proies en leur tapant sur l'épaule, en demandant l'heure, en les poussant pour mieux tirer sur les colliers et pendentifs. Ils avaient été interpellés dimanche et placés en garde à vue. Les bijoux ont été retrouvés. Les voleurs à l'arraché n'avaient pas eu le temps de se débarrasser de leur butin. Mais de le cacher, oui. Notamment dans leurs chaussettes.

L'anti fraude

SANTÉ La CPAM fait la chasse aux fraudeurs de la CMU et recherche aussi ceux qui y ont droit mais ne le savent pas toujours

DENIS LHERM
d.lherm@sudouest.fr

Il y a un peu plus d'un an, la Cour des comptes rendait un rapport qualifié d'explosif sur les fraudeurs à la CMU. Créée en 2000, la Couverture maladie universelle permet aux personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté d'accéder gratuitement aux soins. Il faut pour cela ne pas déclarer plus de 8 653 euros par an. En Gironde, 86 000 personnes sont bénéficiaires de la CMU (5 millions en France).

Mais ici comme dans la plupart de départements, la Cour des comptes avait relevé plusieurs anomalies. Tout d'abord, un taux de non-utilisation (personnes qui ont droit mais n'utilisent pas la CMU) beaucoup trop élevé : de 23 % à 36 % selon les secteurs. Il ne permet pas au dispositif d'atteindre les objectifs en matière de santé publique (les personnes défavorisées se soignent en général moins que la population globale). Ensuite, il existe des fraudes importantes, sur la base de faux actes médicaux ou de déclarations de revenus sous-évaluées.

Bénéficiaires qui s'ignorent

Suite à ce rapport, le directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie avait lancé une grande opération de recherche des non-utilisateurs, d'un côté, et des fraudeurs, de l'autre. En Gironde, cette opération lancée à l'automne 2015 est toujours en cours. Le premier volet a déjà porté ses fruits, puisque le nombre de bénéficiaires de la CMU a augmenté de 9 % par rapport à 2014. « Notre objectif est de faire en sorte que ceux qui ont droit à la CMU l'utilisent vraiment. Nous les recherchons systématiquement. Nous avons des partenariats avec une quinzaine de CCAS (Centre communal d'action sociale), avec des gens formés pour



aider à remplir un dossier de CMU. Il y a aussi des partenariats avec la CAF ou les permanences d'action sociale,

La plupart des fraudes sont commises par ceux qui s'occupent des malades : médecins, infirmiers ou taxis

CMU », détaille Isabelle Ledamoisel, directrice des affaires juridiques et logistiques à la Caisse primaire d'assurance-maladie de la Gironde (CPAM).

Une cellule spéciale fraude

Le deuxième volet du plan national, c'est la lutte contre la fraude. Depuis 2012, la loi de finances ouvre aux CPAM le droit de communication bancaire. Autrement dit la possibilité d'accéder aux relevés de compte des bénéficiaires de la CMU. Objectif : vérifier si certains revenus ne sont pas sous-évalués. En Gironde, les comptes de 1 200 personnes (ou ménages) utilisatrices de la couverture médicale universelle ont ainsi été auscultés l'an dernier. Des dossiers tirés au sort par un logiciel. Et contrôlés dans les moindres détails. Avec parfois des surprises de taille, comme cet allocataire qui déclarait 8 231 euros par an, alors qu'il avait un revenu dépassant les 100 000 euros (lire ci-dessous). Dans sa tour du quartier du Grand-Parc, à Bordeaux, la CPAM dispose en

« Ne fraudez pas, il y a l'ACS ! »

Le record de fraude en Gironde est détenu par un malade qui déclarait 8 231 euros par an, pour un revenu réel de plus de 100 000 euros. Une dissimulation découverte via l'étude des comptes bancaires. Il a écopé d'une pénalité de 4 000 euros. Autre cas, celui d'un homme qui avait dissimulé 44 000 euros de revenus. Tirés, il est vrai, de trafics illégaux.

Inscrit à la CMU pour un revenu annuel (et officiel) de 8 200 euros, il a écopé d'une pénalité de 1 000 euros. Dans la région parisienne, un malade a dissimulé jusqu'à 230 000 euros. Mais les cas de fraude ne sont pas toujours aussi caricaturaux. Il existe des erreurs de bonne foi, des revenus

composites qui ne favorisent pas la déclaration auprès de la Sécu. Il y a aussi des fraudes qui pourraient être évitées, si l'Aide à la complémentaire santé (ACS) était mieux connue. C'est une prestation qui s'adresse à ceux dont le revenu est un peu supérieur au plafond CMU. Pour rester sous le seuil et conserver la couverture universelle, certains malades minorent leur revenu annuel, même de peu, sans savoir qu'ils sont éligibles à l'ACS.

« Notre message, c'est "ne fraudez pas, il y a l'ACS", martèle Isabelle Ledamoisel. En Gironde, plus de 26 300 personnes bénéficient de l'Aide à la complémentaire santé.